

LE BULLETIN MUNICIPAL

SAISON 3

ÉPISODE 13 - JANVIER 2021

MARS

Mairie de
Chilly-le-Vignoble

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1-2
Conseil Municipal, affouage	3
Le budget	4
Notre projet	5
Partageons la route	6
Patrimoine bâti et non bâti	7
ECLA : classement des routes	8-9
ECLA : l'organigramme	10
Sur les chemins...	11
La vie sociale et l'état civil	12
La Bibliothèque Municipale	13
Pour Que Vive La Sorne	14
Le Foyer Rural	15
La mairie communique	16

PERMANENCES de la MAIRIE

Secrétariat

Lundi, mardi et jeudi :
16h-17h

Mercredi : 14h-17h

Maire et Adjoint

Jeudi : 18h30-19h30

Maire

Premier samedi du mois

Tél : 03 84 43 09 32

mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr



Madame, Monsieur,

En lisant le mot du maire dans le bulletin municipal de l'an dernier, je ne me doutais pas que je serais l'auteur du prochain.

Mais les hasards de la vie font que les choses ne se passent pas exactement comme on les a prévues. Vous avez jugé bon de m'apporter votre confiance et de me choisir comme Maire. Un peu contre ma volonté, quand même, car je savais que cette charge serait lourde et qu'elle modifierait assez nettement le cours de ma vie. Je me connais, si j'accepte une mission, je l'emmène à son terme, en y consacrant toute mon énergie. Ce qui n'est pas sans risque, pour ceux qui m'entourent, car je vais leur demander la même motivation.

Mais cette mission nous l'avons acceptée, les conseillers, les adjoints et moi-même, et nous allons la réaliser. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordé.

Hélas pour nous tous, la situation sanitaire actuelle, liée à la propagation du COVID ne nous permet pas de vivre normalement. Nous ne pouvons pas travailler sereinement, participer à des activités ou nous réunir entre amis ou en famille. La vie associative ne peut pas s'exprimer et la lassitude se fait sentir. Nous nous croisons de loin, masqués, en évitant de nous parler. C'était pourtant la bonne méthode car notre département était bien mal en point. Le taux d'incidence était de 311,8 pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale était de 136,5 (source État au 1er janvier). Actuellement, les taux sont de 180,7 pour le Jura et 220,4 pour la moyenne nationale.

Mais nous devons continuer à vivre et garder espoir.

Nous avons été élus sur un projet de cœur de village visant à modifier le centre bourg et le Parc des Vignes afin de dynamiser les rencontres de toutes sortes entre l'ensemble des villageois. En quelque sorte, tout ce qu'on ne peut pas faire actuellement !

Mais nous profitons de ces moments pour faire vivre les commissions et nous réunir en petit nombre. Les projets sortent des cartons et les cinq premiers sont en attente de subventions. Il s'agit de la création d'une aire de jeux pour les jeunes enfants, d'un parc multisports pour les

LE MOT DU MAIRE

adolescents et les adultes, d'une maison de services et d'une maison des associations. Toutes ces activités se déroulent dans le Parc des Vignes et profitent pour deux d'entre elles de la réhabilitation de bâtiments existants. De ce fait, le cinquième projet, vise à transférer l'atelier communal dans le préau de l'ancienne école.

J'ai compris une chose à propos des finances et du budget de la commune. Nous avons peu de fonds propres mais nous pouvons prétendre à un certain nombre de subventions pour réaliser nos projets. Il suffit de frapper à la bonne porte car les offres sont vastes et leurs attributions répondent à des critères bien précis.

Nous pouvons recevoir des aides de l'état par le biais de la Préfecture, des aides du Département du Jura et des aides de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le montage des dossiers est long et complexe mais je peux compter sur l'implication de toute l'équipe.

Actuellement nous sommes en attente d'une réponse de la part de l'État. Le Département nous a alloué une subvention de 44 000€ et la Région nous laisse entendre qu'elle est prête à nous soutenir...

Malgré les nombreux plans de relance, les subventions sont soumises à des calendriers de consultations et nous devons nous y plier. Nous aurions aimé lancer les projets en 2020. Nous en avons l'autorisation car les dossiers de demande de subvention sont complets, mais nous préférons jouer la prudence dans l'attente des dotations. Je crois que le mot du maire de l'an prochain sera riche en annonces...

La deuxième étude importante concernant le cœur de village se trouve à 200 mètres du Parc des Vignes. Nous sommes désormais seul propriétaire du Presbytère. Historiquement, le Presbytère a été donné en 1824 aux deux communes de Frébuans pour 2/5e et Chilly-le-Vignoble pour 3/5e. En échange, nous avons le devoir de loger Monsieur le Curé. L'achat a été réalisé pour un montant de 20 000€ et nous ne changerons rien quant à l'hébergement de Monsieur le Curé.

Maintenant que nous sommes seul propriétaire du bâtiment et des terrains qui l'entourent, nous allons pouvoir réfléchir concrètement au développement du cœur de village dans son ensemble :

- Nous souhaitons que ce centre bourg devienne un véritable lieu de rencontre entre tous les habitants du village (activités, jardins collaboratifs, regroupement des services...).

- Nous souhaitons, par la réhabilitation de certains bâtiments et par la construction de nouveaux, que ce quartier devienne un véritable écoquartier en maîtrisant le choix des matériaux, les dépenses énergétiques...

- Nous souhaitons redonner une âme, un visage à notre village en développant la notion de beau et d'harmonie avec la nature.

- Nous voulons que ce village du futur soit un exemple pour les générations à venir et les autres collectivités.

Mais pour créer des liens il faut créer des chemins et ceci nous amène à un autre dossier qui nous tient à cœur : la sécurisation des déplacements dans le village. Des aménagements ont été réalisés sur la route départementale 158 dans la traversée de Chilly le Vignoble en direction de Messia et de Frébuans. Ils nous paraissent insuffisants et pas très lisibles.

Nous aurons une réflexion globale sur les déplacements à travers le village et sur le partage des voies entre les usagers. Il nous faudra créer des cheminements pour rejoindre facilement le centre du village, les sécuriser, et faire qu'ils se croisent pour favoriser les rencontres : placettes, mobilier urbain...

Nous nous donnons six ans pour réussir notre pari et pour que Chilly le Vignoble devienne le village du futur ! Les projets sont longs à monter, les financements nombreux mais complexes à obtenir et les suivis de chantiers fastidieux. Ce projet est le projet de tout un village et nous comptons sur votre soutien pour le réaliser.

À travers la crise sanitaire que nous traversons, nous nous autorisons à rêver un monde meilleur, à imaginer le bonheur et à créer un autre village. « La créativité c'est l'intelligence qui s'amuse » disait Albert Einstein. Si vous arrivez à être créatif en 2021, dans tous les domaines, alors le bonheur sera au rendez-vous !

Le Maire
Dominique Billot

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



L'ÉQUIPE MUNICIPALE de gauche à droite : Christian NOUVELOT - 2e adjoint, Alexandre NEGRI, Arnaud CROISSANT - 4e adjoint, Marie-Cécile MÉNÉTRIER, Florence MIDIÈRE, Jérôme MOUILLOT, Dominique BILLOT - Maire, Hervé ROLLET, Stéphanie MORREAU, Fabrice ROUSSÉ, Zora QOCHIH - 3e adjointe, Mathilde LEGGHE, Élisabeth FORIEN - 1ere adjointe, Nicolas DAGNEAU (à la fenêtre).

AFFOUAGE

La forêt communale de Chilly le Vignoble s'étend sur 74,51 ha, elle est gérée par l'Office National des Forêts et relève donc du Régime forestier. Nos bois sont répartis sur deux secteurs géographiques Les Cossons (vers le ball trap) et Les Montarliers sur le territoire de la commune de Montmorot.

Chaque année, l'ONF propose au Conseil Municipal une assiette des coupes et travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois mais aussi garantir protection et pérennité de la forêt. Cette préservation du patrimoine forestier s'appuie sur un règlement national d'exploitation forestière. Le Conseil Municipal est alors invité à délibérer sur les coupes et leur destination.

Cette année, monsieur Jérôme Mouillot, sur proposition de l'agent de l'ONF monsieur Willy Schoepps, a décidé de pratiquer l'affouage sur le secteur du Ball Trap, au niveau des parcelles 31.af (essence : robinier et faux-acacia) et 32.af. Des cloisonnements ont été tracés au sein du bois pour y faciliter la circulation. La parcelle située entre les Douglas et les maisons route de Courlans a été éclaircie par sécurité : des arbres ont été abattus en bordure des habitations afin d'éviter leur déracinement par le vent. Huit affouagistes ont répondu présents pour 2021 pour un lot de 10 stères par personne.



LE BUDGET

LE BUDGET DE LA COMMUNE

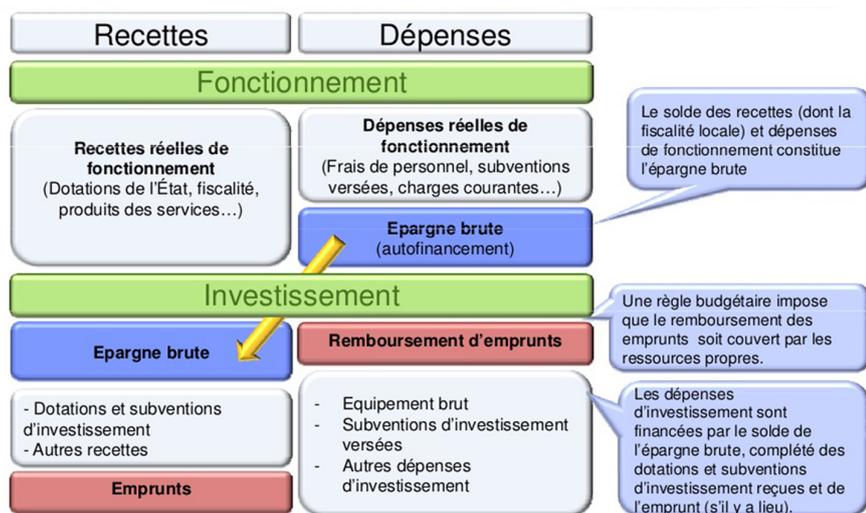
L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Il doit strictement correspondre au compte de gestion qui est quant à lui un document élaboré par la DGFIP (Direction générale des finances publiques)

RECETTES ou excédent	DÉPENSES ou déficit
FONCTIONNEMENT	
417 230,33	247 429,99
Résultat de clôture + 169 800,34	
INVESTISSEMENT	
228 539,52	274 630,22
Résultat de clôture - 46 090,70	
ENSEMBLE (FONCT. + INVEST.)	
645 769,85	522 060,21
Résultat de clôture + 169 800,34	
Résultat de clôture - 46 090,70	
RÉSULTAT DÉFINITIF	
+ 123 709,64	0,00

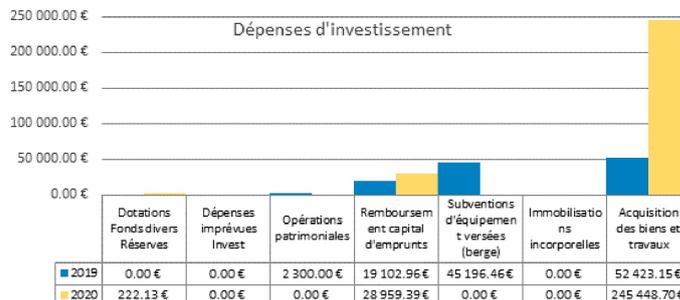
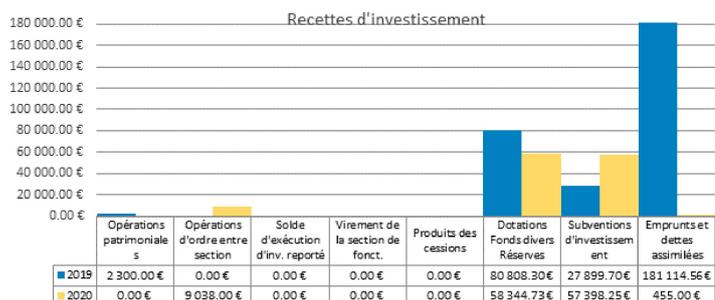
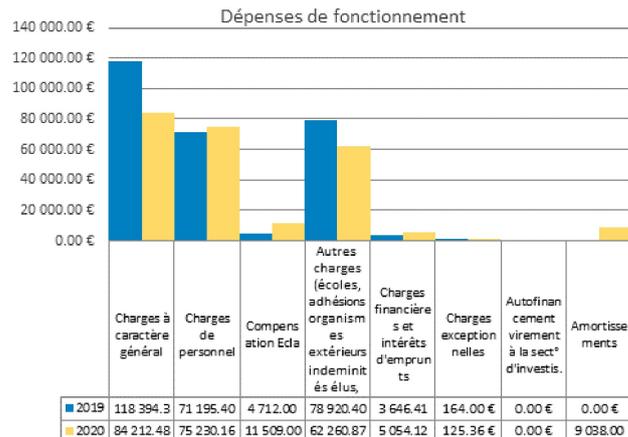
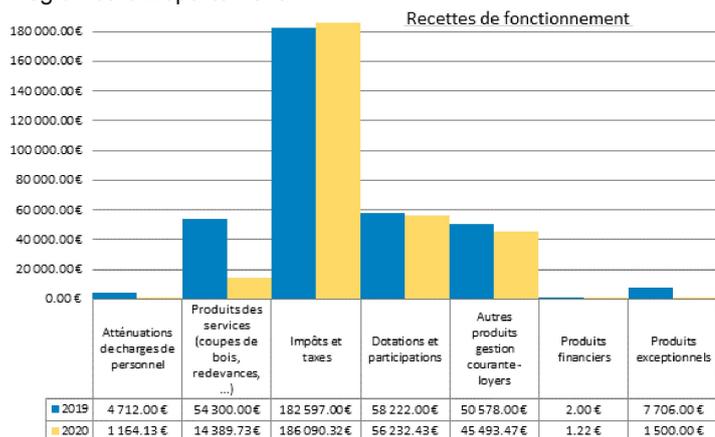
PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET COMMUNAL



BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites dans ce budget prévisionnel, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

En 2020, les investissements réalisés portent principalement sur les travaux de la RD 158, engagés en 2019 et payés en 2020 pour un montant de 190 315 € financés par un emprunt versé en 2019. Le deuxième investissement est la rénovation du café associatif pour un montant de 48 443 € financé à 80 % par la Région et le Département.



CHILLY-LE-VIGNOBLE 2020-2026 LE VILLAGE DU FUTUR

Nous nous donnons six ans pour réussir notre pari : recréer un centre bourg attractif en construisant un habitat multi-générationnel de type passif dans les jardins du presbytère ; en équipant le Parc des Vignes, au cœur du village, d'aires de jeux pour petits et grands, d'une maison de services, d'un café associatif, d'une bibliothèque et d'une maison des associations ; en implantant la mairie et l'atelier municipal dans l'ancienne école. Moins de 200 m séparent tous ces lieux de vie.



Ce nouveau centre doit être le lieu où les gens vont se rencontrer pour jouer, pour se documenter, pour s'aider, pour échanger, pour apprendre et pour donner.

Le lieu également où les « anciens », installés dans leur futur pavillon au cœur du village, vont rencontrer les plus jeunes à la bibliothèque, à la maison de services, au café associatif ou à la maison des associations.

Le constat :

- Depuis plus de 30 ans, l'habitat, pourtant maîtrisé par un POS puis par un PLU, se développe sur la périphérie du village en créant des zones de lotissements éloignées, gourmandes en emprises foncières, quelquefois sources de problèmes de voisinage.
- Les maisons sont implantées au milieu des parcelles créant des voiries importantes engendrant des coûts

importants en entretien et en sécurisation (éclairage, vitesse, espaces non partagés entre voitures et déplacements doux...).

- Les habitants éloignés du centre bourg, n'ont pas de lieux pour aller à la rencontre des autres.
- Très peu de maisons captent l'eau de pluie ou l'énergie solaire.
- Malgré la volonté affichée de nos anciens de rester dans le village, aucune structure n'est là pour les accueillir et leur permettre de vieillir sereinement.
- Les jeunes, public pourtant apte à briser les barrières de l'individualisme, n'ont pas suffisamment de lieux identifiés pour se retrouver : aire de jeux pour enfants, parc multi-sports pour adolescents, salles de réunion...

Un lieu unique : le Parc des Vignes

La commune de Chilly le Vignoble est peut-être la seule commune à posséder au centre du village un parc exceptionnel, ombragé, ancien terrain de camping d'une superficie de plus d'1,5 ha. À l'intérieur, quelques bâtiments pas ou mal utilisés : les anciens sanitaires, les nouveaux sanitaires, l'ancien accueil du camping.

La plus-value apportée au regard de l'existant, serait une modification profonde des mentalités en resituant l'homme et la nature au centre de toute décision. L'élément déclencheur sera la réhabilitation des bâtiments existants dans le Parc des Vignes et le développement du deuxième lieu exceptionnel de notre village, le presbytère et son environnement.



PARTAGEONS LA ROUTE AUTREMENT..

Vous avez dû entendre parler du projet «Partageons la route», ce projet local qui a pour objectif de sécuriser la voirie de la commune avec de nouvelles installations routières et piétonnes.

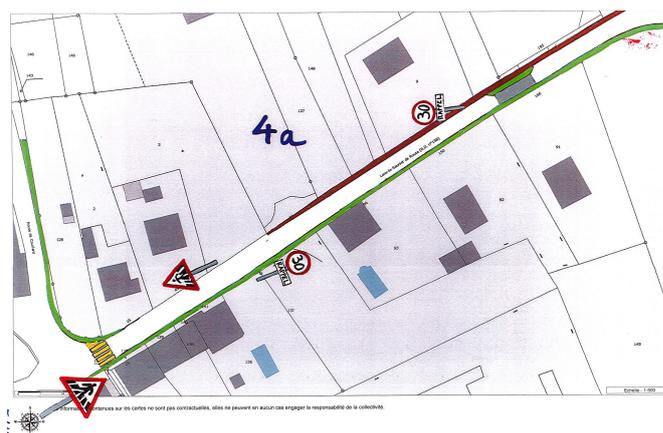
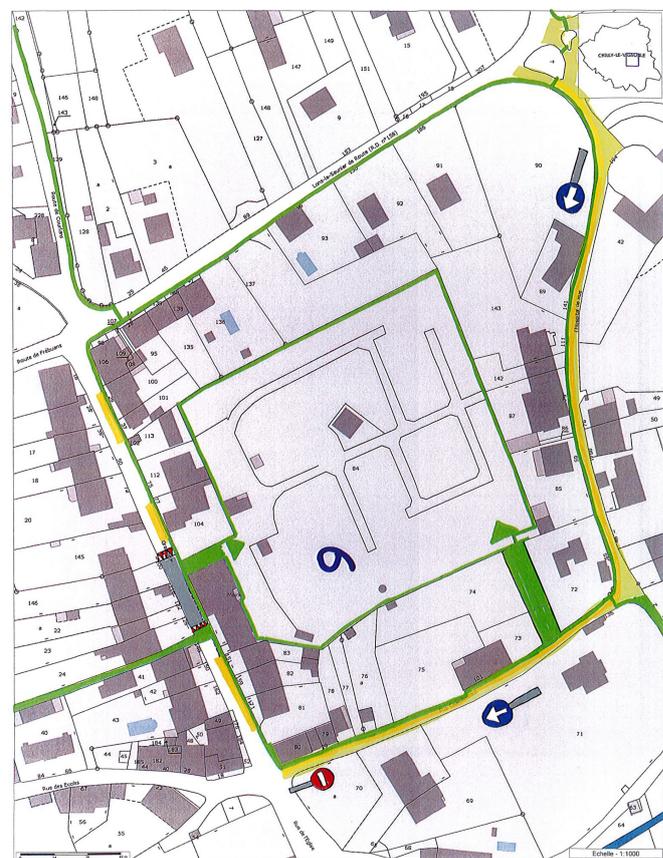
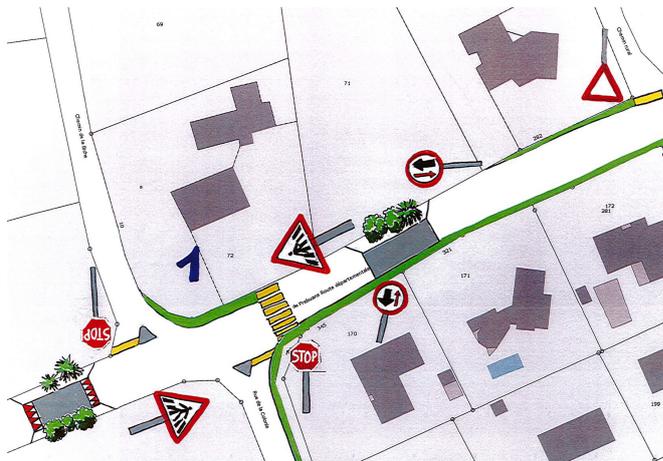
En janvier 2021, Tao Hulot, un étudiant en BTSa DATR (Développement, Animation des Territoires Ruraux) du lycée agricole Mancy de Lons-le-Saunier a effectué sa première période de stage dans notre mairie, en ayant pour mission de réaliser une enquête auprès de la population afin de recueillir des informations et des avis sur la circulation au sein de la commune. La problématique est la suivante : « Comment améliorer la sécurité routière et piétonne de la population de Chilly-leVignoble tout en valorisant le patrimoine historique et culturel de la commune ? ». Notre stagiaire a donc synthétisé les résultats de l'enquête pour en faire une analyse qui permettra à la commune de mettre en place de nouvelles installations prochainement. L'objectif est de continuer à améliorer la sécurisation du village, tout particulièrement sur les grands axes routiers (route de Lons-le-Saunier, route de Frébuans et route de Courlans), en réduisant la vitesse des véhicules et en réintégrant les piétons sur ces axes. Ces projets ont alors été communiqués à monsieur PIARD, responsable du pôle travaux et voirie de la communauté d'agglomération ECLA dont fait partie Chilly-le-Vignoble, qui a interprété ces différentes propositions pour orienter nos décisions.

Il était notamment important d'inclure le ressenti des habitants dans cette étude, voilà pourquoi une enquête a été réalisée, en prenant en compte les suggestions, avis et habitudes de la population afin d'adapter au mieux les aménagements futurs. À l'heure actuelle, nous sommes dans la phase d'étude. Dès que les projets seront prêts, nous vous les présenterons.



Tao HULOT, étudiant en BTSa DATR (Développement, Animation des Territoires Ruraux) du lycée agricole Mancy de Lons-le-Saunier.

Il a effectué sa première période de stage dans notre mairie, avec pour mission de réaliser une enquête sur la circulation au sein de la commune.



LE PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI

L'ENTRÉE DE CHILLY CÔTÉ VAL DE SORNE UN AMBITIEUX PROJET

Nul n'est besoin de rappeler que l'entrée du village de Chilly-le-vignoble côté « Val de Sorne » est reconnue par tous, habitant de Chilly ou d'ailleurs, comme la quintessence de l'identité même de notre Commune.

La succession des deux ponts enjambant le cours de la Sorne, la silhouette massive et rassurante de l'église Saint Georges qui se profile au loin, les vieilles et belles demeures installées le long des rives, dont les images se reflètent dans la retenue d'eau légèrement en amont des arches du grand pont, la petite cascade, le lavoir, la Fontaine miraculeuse et l'impressionnante construction élégamment appareillée de belles pierres calcaires, de ce qui fut peut être la base des fortifications du village à une époque lointaine, offrent une perspective unique, à conserver, à promouvoir et à diffuser au sein de l'agglomération et du Pays Lédonien.

C'est cette entrée sud du village, que la Municipalité souhaite mettre en valeur, en s'appuyant sur une approche et une réflexion globale et concertée : patrimoniale, paysagère et environnementale d'abord, mais aussi symbolique, afin de lui donner encore davantage d'attrait, de charme et d'agrément.

Pour ce faire, nous avons décidé de faire appel aux avis et aux préconisations des meilleurs spécialistes dans ce domaine.

Un collectif réunissant : Architecte du Patrimoine –

Paysagiste et Scénographe des Paysages, a été contacté et sera consulté dès le printemps 2021 pour travailler sur ce projet et nous faire des propositions avant l'été. Celles-ci seront bien sûr largement débattues et seront retenues les propositions qui répondront au mieux à nos attentes et qui feront consensus.

Un montage financier ad hoc, s'appuyant sur le cumul des aides et subventions possibles pour ce type de projet, est en cours et déterminera le montant, le volume, le rythme et le calendrier des travaux.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020

Il est bien entendu inutile de rappeler que les Journées Européennes du Patrimoine, n'ont pas échappé, pour leur 36^e anniversaire, au contexte sanitaire très particulier de cette année 2020.

Si la Culture en général et plus particulièrement le spectacle vivant ont été très lourdement impactés et le sont encore, l'ensemble des monuments, musées, lieux d'exposition et sites du Patrimoine l'ont tout autant été et le demeurent malheureusement pour le moment.

Cela n'a pas manqué d'avoir des répercussions directes sur le taux de fréquentation observé lors des Journées du Patrimoine de septembre dernier dans la Commune de Chilly-le-Vignoble.

En effet, après 6 années fastes, marquées par l'organisation de nombreuses actions conjointes ou complémentaires, entre la Mairie et l'Association "Pour que vive la Sorne" l'année 2020, sans connaître un coup d'arrêt brutal, a néanmoins connu une baisse, sinon d'intérêt, du moins de fréquentation.

Ce phénomène de diminution du nombre des visiteurs a été observé un peu partout en France, quel que soit les lieux et les types de propositions de visites ou

d'animations.

Tournons donc la page 2020 et projetons nous dès maintenant sur septembre 2021, en espérant que les prochaines Journées Européennes du Patrimoine, retrouveront l'engouement qu'elles suscitent depuis près de 40 ans, et nous feront vite oublier cette année calamiteuse.

Si vous souhaitez vous investir dans la préparation ou si vous souhaitez participer à l'organisation de ces journées, si vous avez des idées, des envies ou des propositions, qui vous tiennent à cœur, n'hésitez surtout pas à nous les faire remonter. Toute adhésion à ce projet sera la bienvenue, toute nouveauté à ce sujet sera étudiée et retenue si elle mérite de l'être.

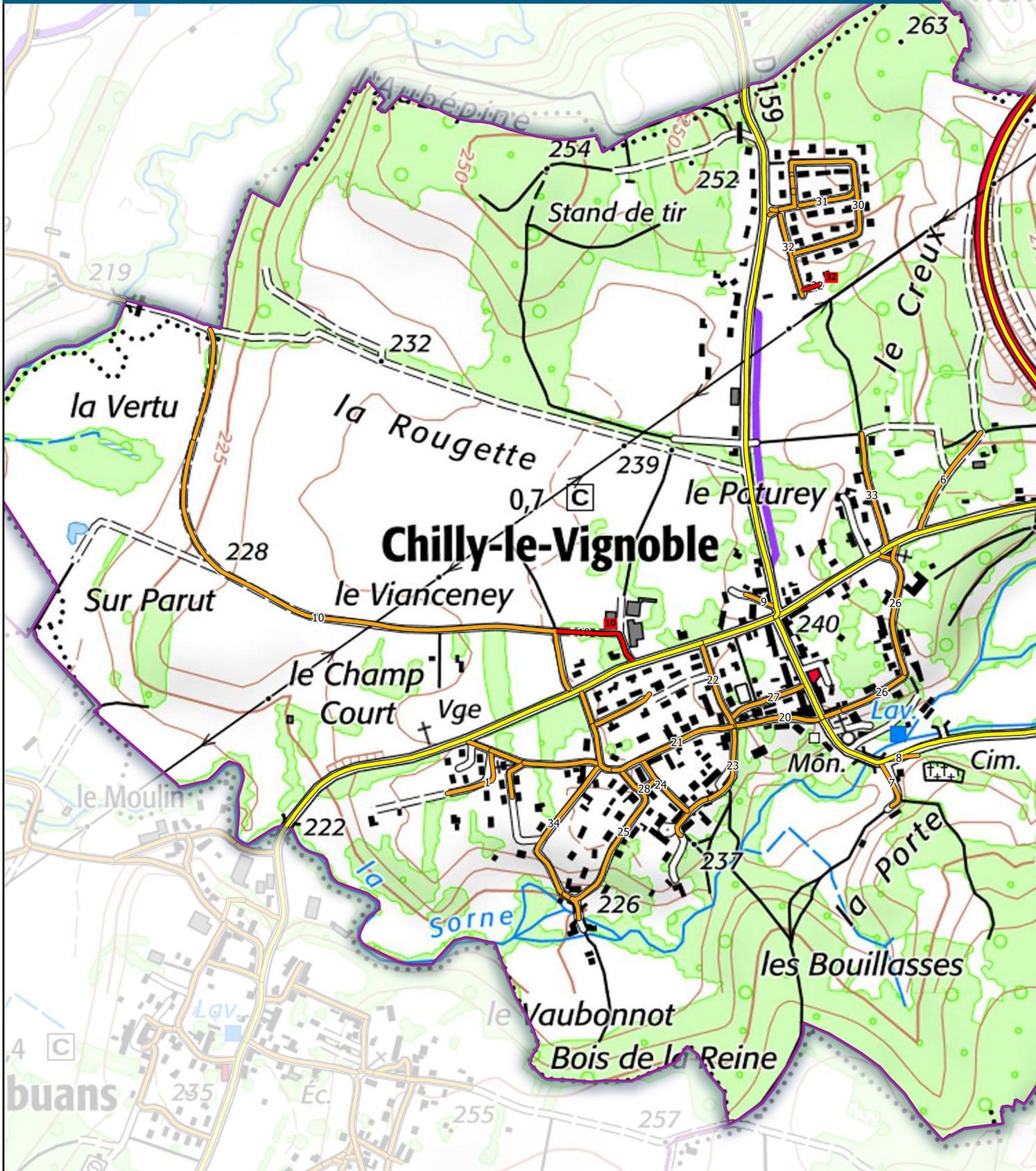
Curiosité de l'année...

VENDREDI 12 FÉVRIER 2021

12022021

Cette date est un **palindrome** et un **ambigramme**.
On peut la lire dans les deux sens (palindrome), et en symétrie axiale (ambigramme).

ECLA - CARTE CLASSEMENT DES ROUTES



Document réalisé par les services d'ECLA - Pôle Travaux - 07/07/2020

commune de Chilly-le-Vignoble

carte classement voirie mise à jour 2020

Pôle
Travaux
Voirie



— Route Départementale

Classement Voirie Communes ECLA

— VC Maj2020

— VC ECLA

— VC ECLA Maj2020

— Voie Verte

Commune	Identifiant	Número	Nom voie	Compétence	Longueur (m)	Trafic	Largeur moyenne	Prix_m²
Chilly-le-Vignoble	146C0006	6	Chemin du Château d'eau	VC ECLA	220	TS	5,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0007	7	Rue de l'Eglise (ch du Pré Mouton)	VC ECLA	92	TS	4,50	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0008	8	Chemin du cimetière	VC ECLA	80	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0009	9	Rue des Noyers-Chaussin	VC ECLA	60	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0010A	10	Chemin de la Biche	VC ECLA	1280	TS	5,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0020	20	Rue des Ecoles	VC ECLA	165	TS	4,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0021	21	Rue de la Colonie	VC ECLA	140	TS	3,50	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0022	22	Rue de la Cure	VC ECLA	170	TS	4,50	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0023	23	Rue Chamberland	VC ECLA	225	TS	4,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0024	24	Rue Chamberland	VC ECLA	120	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0025	25	Rue du Moulin	VC ECLA	300	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0026	26	Rue de l'Hôpital + Paul Cazeau	VC ECLA	414	TS	5,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0027	27	Petit chemin	VC ECLA	140	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0028	28	Au village	VC ECLA	30	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0030	30	Rue Château Gallard	VC ECLA	455	TS	0,588	
Chilly-le-Vignoble	146C0031	31	Rue Marigny	VC ECLA	167	TS	0,588	
Chilly-le-Vignoble	146C0032	32	Rue Champ Levant	VC ECLA	160	TS	0,588	
Chilly-le-Vignoble	146C1000	33	Rue du Grand-Champ	VC ECLA	140	TS	3,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C4000	1	Rue du Tileux	VC ECLA	499	TS	4 à 7	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C5000	34	Rue du Lavoir	VC ECLA	314	TS	3,00	0,454
			Total Voie Communautaire CHILLY-LE-VIGNOBLE		5151			
Chilly-le-Vignoble	146C0005	5	Ch. de Chilly à la RD 1063	VC Maj2020	400	TS	4,00	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0010	10	Chemin de la Biche Desserte Ferme	VC Maj2020	177	TS	3,15	0,454
Chilly-le-Vignoble	146C0032	32	Extrémité rue Champ Levant	VC Maj2020	40	TS	0,588	

LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS

Nous venons tous de vivre une année 2020 hors du commun à bien des égards.

Au cœur de cette crise sanitaire mondiale, les élections municipales ont eu lieu dans des circonstances elles aussi très particulières.

Et de ces élections organisées en mars et en juin, sont issus à la fois de nouveaux conseils municipaux et une nouvelle gouvernance à la tête de notre agglomération.

Ce que nous apprend cette pandémie de la Covid-19 avec ses conséquences sur notre santé, notre économie, notre vie sociale, c'est que nous pouvons faire face à l'échelle de nos territoires si nous agissons dans la solidarité.

Mais pour les élus et les habitants d'une agglomération comme la nôtre, la solidarité ne doit pas seulement servir de déclaration d'intention, elle doit nécessairement inspirer des politiques et nos actions.

Notre territoire doit faire bloc pour pouvoir jouer le rôle actif qui lui revient dans la région Bourgogne – Franche Comté. Pour prendre toute notre place sur cette carte, nous serons moteur dans des structures comme *Le Pays Lédonien*, *le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté* et

tout organisme qui participe du dynamisme en matière de développement du territoire.

L'unité passe aussi par des liens forts entre la ville préfecture et les communes de notre "terrain de vie". Nous aurons besoin pour cela d'une communication permanente, et dans les deux sens, entre l'établissement public ECLA et ses membres. Ce lien, ce dialogue, doit se développer aussi entre les communes pour encourager la mutualisation, le travail en commun, sans que personne ne perde en route une part de son identité.

Cette volonté guidera la rédaction de deux documents fondateurs de notre politique commune : le *Pacte Financier et Fiscal de Solidarité* et le *Pacte de gouvernance* qui régiront le fonctionnement d'ECLA Lons Agglomération dans les années à venir.

Cette crise sanitaire a remis au premier plan notre besoin de solidarité : que 2021 soit l'année qui tisse des liens solides entre nous tous, sur ce territoire de vie qui nous est cher.

Claude BORCARD
 Président d'ECLA Lons Agglomération

LE BUREAU EXÉCUTIF



CLAUDE BORCARD

Président d'ECLA
 Élu de Lons-le-Saunier



PIERRE GROSSET

1^{er} Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la Mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts
 Élu de Montmorot



CHRISTIANE MAUGAIN

2^{ème} Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, de la Jeunesse et l'Éducation
 Maire de Perrigny



PIERRE POULET

3^{ème} Vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines
 Maire de Courbouzon



CLAUDE JANIER

4^{ème} Vice-président en charge de la Voirie et des Transports
 Maire de Vevy



HERVÉ GUY

5^{ème} Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Communication numérique et de la Politique de la Ville
 Maire de Condamine



JEAN-YVES BAILLY

6^{ème} Vice-président en charge de l'Assainissement, de l'Eau, de la Gestion des Milieux aquatiques, de la Protection des inondations
 Maire de Revigny



JÉRÔME CORDELLIER

7^{ème} Vice-président en charge de l'Emploi, du développement économique, de l'Économie sociale et solidaire et de l'Économie circulaire
 Maire de Conliège



ANTOINE JAILLET

8^{ème} Vice-président en charge du Sport et de la Pratique sportive
 Élu de Lons-le-Saunier



SYLVIE LAGARDE

9^{ème} Vice-présidente en charge des Affaires Culturelles
 Maire de Geruge

Ce regard, bouché intentionnellement,



Imondices Chemin de l'AFR

a soulevé le bouchon du regard en amont



Friche industrielle au village...

et a provoqué la pollution de la Sorne...



Chemin de l'AFR...



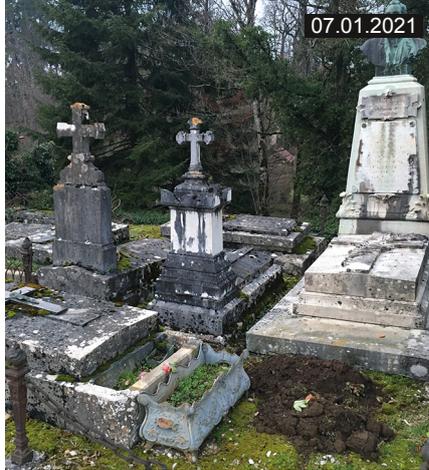
3 pneus et 30l d'huile à la source de Fifi



Nuage de sable rouge du Sahara



5 jardinières volées au cimetière



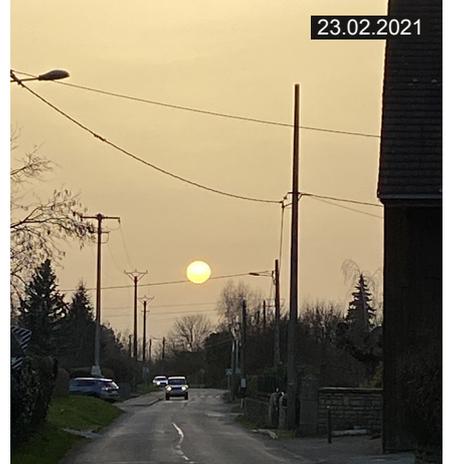
Une grotte sous le chemin de la Biche !



Le retour de la neige !



Alerte pollution : ceci n'est pas du sable



LA VIE SOCIALE - L'ÉTAT CIVIL

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

La carte Avantages Jeunes est une action d'Info Jeunesse Jura, soutenue par la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans et propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne. La carte Avantages Jeunes est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année.

À Chilly-le-Vignoble, elle est offerte par la Municipalité pour un euro symbolique (son prix est normalement de 8 euros).

Cette année, c'est 89 jeunes de notre village qui ont pu en bénéficier !



LE COLIS DE NOËL



Elle était bien difficile cette fin d'année 2020 pour nos aînés avec l'annulation de nombreux moments conviviaux tels que voyage et repas de fin d'année. La Commission Communale Action Sociale, composée de mesdames Élisabeth Forien, Marie-Cécile Ménétrier, Stéphanie Moreau et Mathilde Legghe, a souhaité redonner le sourire aux anciens de Chilly-le-Vignoble grâce à une distribution bien sympathique. Des jolis sacs gourmands avec des produits locaux (chocolats, macarons, confiture, terrine, pain d'épices...) ont été distribués ce samedi 15 décembre à la cinquantaine de personnes âgées de 75 ans et plus (eh oui, il fait bon vivre dans notre village !). Plus qu'une distribution de colis de Noël, c'était aussi l'occasion d'échanger avec nos seniors. Et même si contexte sanitaire oblige, le café n'a pas pu être versé, les petites discussions et les rires derrière les masques ont donné à ce moment un avant-goût de fêtes !

L'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

MONOT Liséa le 9 janvier 2020 à Lons-le-Saunier

BILLET Suzon Alice Monique le 31 janvier 2020 à Lons-le-Saunier

NODI Alice le 23 avril 2020 à Lons-le-Saunier

LAVault Maël le 09 septembre 2020 à Lons-le-Saunier

DAGNEAUX Romy le 12 octobre 2020 à Lons-le-Saunier

BACLAEN Aria le 2 novembre 2020 à Lons-le-Saunier

BELLOT Adélaïde Pascale Michelle le 25 novembre 2020 à Lons-le-Saunier

MARIAGES

M. OLIVA Nicolas Antoine et Mme THOUVENOT Anne-Sophie Claire le 22 octobre 2020

DÉCÈS

M. INGLESE Antonio le 04 août 2020 à Lons-le-Saunier

M. RENAUD Robert Alfred le 08 octobre 2020 à Lons-le-Saunier

PLAISIR de LIRE

Des romans, BD, beaux livres, documentaires, contes, albums...



“ COVID ”
La bibliothèque fonctionne !
 Site de la mairie
www.chillylevignoble.fr,
 Section “ loisirs/bibliothèque “
 Vous trouverez
 les informations concernant
 les listes d’ouvrages,
 la réservation et l’accueil
 à la bibliothèque.

La bibliothèque de Chilly-le-vignoble vous propose de nombreux ouvrages que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. Elle dispose d’un fonds varié, destiné à la jeunesse et aux adultes, les ouvrages appartiennent à la bibliothèque et proviennent aussi des prêts réguliers de la MDJ de Lons. Les lecteurs peuvent réserver des titres, en demander d’autres et il est aussi possible de consulter la liste de toutes les nouveautés sur le site de la commune. L’inscription est gratuite.

L’équipe de bénévoles attend votre visite et aura plaisir à vous accueillir :

- * 88 rue des écoles-39570 Chilly-le-vignoble
- * TEL : 03 84 43 04 58
- * [https : www.chillylevignoble.fr](https://www.chillylevignoble.fr)
- * OUVERTURE : MERCREDI de 16h30 à 18h30
- * VENDREDI de 17h30 à 19h30
- * CONGÉS SCOLAIRES : voir affichage



LES ASSOCIATIONS : Pour Que Vive La Sorne



POUR QUE VIVE LA SORNE

BILAN D'.....INACTIVITÉS 2020

Rappelez-vous, 2019 a été l'année d'un nouveau départ avec en plus de nos activités habituelles, l'ouverture du Café Associatif avec un véritable succès des trois soirées à thèmes, pour lesquelles les habitants du village ont répondu présents et qui laisse augurer un bel avenir pour le développement de notre association.

N'oublions pas non plus les activités de la section Pour Que Vivent les Jeunes avec son concours de pétanque et l'inauguration de la piste de pump-track en Septembre 2019, qui laissaient présager d'autres belles journées.

Et puis, 2020 est arrivée avec une petite bestiole pas très sympathique A cause de cette pandémie, nous n'avons pas pu organiser nos activités habituelles.



Toutefois, grâce aux travaux engagés par la Municipalité, les locaux du Café Associatif se sont poursuivis et c'est un nouveau cadre plus fonctionnel et qui, après quelques journées de corvées pour les aménagements intérieurs, nous donnera les moyens de développer dans de meilleures conditions, nos activités.

En ce début d'année 2021, la crise sanitaire de la Covid 19 est toujours la principale actualité, mais elle aura montré que le besoin de lien social que nous avons voulu développer au sein de notre village, est primordial pour tous.

Alors, j'espère que bientôt, nous allons tous pouvoir nous retrouver avec bien sûr nos animations habituelles = nettoyage de rivière, guinguette, Journées du Patrimoine, soirées dégustations et découvertes, activités et animations pour les jeunes, ... Je m'engage aussi, dès que les conditions le permettront, à faire de notre projet de Café Associatif, une réalité au cœur de notre village avec des animations, des repas découvertes, des expositions, des conférences, ... avec pour fil conducteur, la convivialité, le plaisir simple de se retrouver et comme on dit, ... le vivre ensemble.

A tous, gardez-vous bien et tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, Georges LADOY

En attendant la réouverture du café asso...



LES ASSOCIATIONS : Le Foyer Rural

FOYER RURAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 02/10/2020

COMPTE-RENDU DE LA SAISON D'ACTIVITÉS 2019/2020

Ouverture de la séance ordinaire à 20h10 en présence d'une trentaine d'adhérents équipés du matériel requis pour le respect des gestes barrières en cette période de pandémie COVID19.

En préambule, la Présidente remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée et fait un bref exposé sur les contraintes imposées par le virus et les conséquences sur la vie de l'association ainsi que le manque de recettes. Elle rappelle que l'exposé relate l'activité et le bilan des manifestations du 1er Septembre 2019 au 31 Août 2020.

RAPPORT MORAL ET GÉNÉRAL

- Déjeuner moules-frites (Dimanche 27 Octobre 2019) : pour la deuxième édition soit 126 participants.

Implication et travail remarquable des bénévoles.

- Voyage à KIRRWILLER pour un déjeuner spectacle (Dimanche 1er Décembre 2019) : 40 participants
Magnifique spectacle avec des professionnels exceptionnels. Une très belle ambiance.

- Repas des anciens (Samedi 14 Décembre 2019) : 43 participants sur les 105 invités. Une animation proposée en fin de repas. Des aînés particulièrement satisfaits de la journée.

- Soirée galettes et présentation des vœux (Samedi 4 Janvier 2020) : cette soirée traditionnelle de rencontre pour les adhérents et leurs conjoints.

- Déjeuner Chèvre salée (Dimanche 9 Février 2020) : 150 participants et 10 repas à emporter (la capacité autorisée de la salle des fêtes est de 150 personnes maximum).

- Carnaval (Samedi 8 Mars 2020) : défilé dans les rues du village depuis le quartier des Têpes avec les deux chars construits par les bénévoles. Goûter offert aux enfants.

- Marché aux puces : annulé

Dès le Mardi 17 Mars 2020, en raison de la pandémie de COVID19 et l'obligation de se confiner, toutes les activités ont été stoppées brusquement. Pas de marché aux puces, pas de nuit des étoiles, etc...

AG 2020 RAPPORT MORAL - DÉFINITIF

Cette situation a eu des conséquences extrêmement importantes sur la vie et les finances de l'association.

LES PROJETS 2020/2021

SI LA SITUATION SANITAIRE LE PERMET

- Maintien de toutes les activités proposées actuellement : astronomie, balade, broderie, photographie.

- Déjeuner « moules-frites » le Dimanche 25 Octobre 2020, (annulé).

- Repas des aînés de plus de 70 ans et de leur conjoint le samedi 12 Décembre 2020 (annulé).

- Déjeuner « chèvre-salée » le Dimanche 7 Février 2021 à la salle des fêtes.

- Défilé de carnaval le Samedi 6 Mars 2021, avec chars.

- Marché aux puces le Dimanche 16 Mai 2021.
- Nuit des étoiles au mois d'Août 2021.

INVESTISSEMENTS 2019/2020

Construction de chariots de transport pour chapiteaux, Remplacement des tee-shirts.

CONCLUSIONS

Année très compliquée tant moralement que financièrement. Soyons optimistes pour cette nouvelle saison qui va peut-être permettre de renouer avec nos activités et nos manifestations.

BILAN DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Pour les raisons évoquées précédemment, toutes les activités ont été suspendues. Si la situation sanitaire s'améliore, elles pourront reprendre.

- Section ASTRONOMIE : animation Yves Dubois
- Section BALADES : animateur Bernard Bouquin
- Section BRODERIE : animation Claire Boléat
- Section PHOTOGRAPHIE : animateur Yves Dubois

BILAN FINANCIER – ANNIE SCHUBHAN

Malgré l'arrêt brutal des activités et l'annulation des manifestations, la situation financière est saine et solide. L'association est en capacité de maintenir ses activités, ses manifestations et peut faire face à ses obligations financières.

MONTANT DES COTISATIONS SAISON 2021/2022 : 18€.
Maintien du montant de l'adhésion à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, les élus se retirent pour procéder aux élections des membres du bureau.

Fin de la réunion à 21h00

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élus sortants : Marcelle Bouquin, Pierre David, Annie Schubhan, Isabelle Varcin

Candidat : Annie Guigon

Les élus sortants souhaitent renouveler leur mandat.

Les élus sortants et le candidat sont élus à l'unanimité des présents pour un mandat de 3 ans.

ÉLECTION DU BUREAU

Présidente : Françoise Dubois

Vice-Présidente : Isabelle Varcin

Secrétaire : Bernard Bouquin

Trésorier : Claude Courville

Administrateurs : Marcelle Bouquin, Pierre David, Corinne Fabre, Annie Guigon, Daniel Mégard, Annie Schubhan.

La déclaration annuelle de changement de bureau sera effectuée auprès des services de la Préfecture dans les prochaines semaines.

La Présidente	La Vice-Présidente	Le Trésorier
Françoise Dubois	Isabelle Varcin	Claude Courville

oOo

DU PERSONNEL À VOTRE SERVICE

Fabien JANVIER,
notre employé municipal. Il remplace Jérôme Courbet, muté à sa demande comme fontainier à ECLA.



Émilie PETIOT,
notre secrétaire de mairie. Elle remplace Isabelle Gérard, mutée à sa demande à la mairie de Perrigny.



DES OUTILS POUR COMMUNIQUER

CHILLY-LE-VIGNOBLE 2.0 LA FIBRE OPTIQUE

Notre commune est soucieuse de l'évolution de notre société dans le domaine du numérique.

Cette année 2020 nous a montré le besoin grandissant des outils numériques pour assurer le télétravail, informer, alerter, offrir des loisirs et améliorer la communication.

La mairie a maintenu la pression pour faire accélérer le déploiement de la fibre afin de faciliter la vie de nos administrés. Le déploiement a continué pendant cette période permettant d'atteindre une couverture de plus de 97%.

À l'heure actuelle il reste quelques dossiers particuliers en cour de régularisation, pour que tout le monde soit en capacité de se raccorder.

MyCityPocket

Chargez-la sur vos Smartphone !

La mairie a mis en place l'application **MyCityPocket** : celle-ci permet de communiquer des alertes en cas d'urgence et des informations pratiques sur smartphone en temps réel. Vous pouvez la récupérer gratuitement sur **Google Play** et dans l'**App Store** et l'installer sur votre smartphone ou venir en mairie, nous vous aidons !



Site internet : <https://chillylevignoble.fr/fr/>
Téléphone de la mairie : 03 84 43 09 32
Téléphone d'astreinte : 07 86 86 18 95
Mail : mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Dominique Billot / Comité de rédaction : Dominique Billot, Florence Midière, Mathilde Legghe, Jérôme Mouillot, Christian Nouvelot, Élisabeth Forien, Zora Qochih, Anaud Croissant, Tao Hulot, Sylvie Tatin, Georges Ladoy, Françoise Dubois / Conception : Mairie de Chilly le Vignoble / Impression : ESAT